

Dumbéa, le 08/03/11



Le proviseur

A

Mesdames et Messieurs les parents
D'élèves

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du lycée se dérouleront :

Le jeudi 31 mars 2011 de 7h15 à 11h15, salle A305.

Les représentants des parents sont élus dans l'ordre de présentation de la liste, à la représentation proportionnelle, et au plus fort reste.

Pour voter, deux possibilités sont offertes :

- **Vous rendre au lycée** aux heures d'ouverture de scrutin, muni d'une pièce d'identité.
- **Voter par correspondance.** Dans ce cas, vous mettrez votre bulletin ne comportant ni rature, ni surcharge, dans la **petite enveloppe verte**.
- **Cette enveloppe ne doit porter aucune marque d'identification.** Vous la glisserez dans une deuxième enveloppe sur laquelle est inscrit au recto :

« Elections au Conseil d'Administration »

Monsieur le proviseur
Lycée du Grand Nouméa
BP 183 98830 DUMBEA

- Au verso, à l'endroit indiqué, vous noterez le **nom et prénom** de l'électeur, le **nom et prénom**, la **classe** de son ou de ses enfants, son adresse, **sa signature**.
- Ces plis seront, soit déposés au secrétariat, soit affranchis au tarif en vigueur et confiés à la poste. Tout pli arrivé après la clôture du scrutin sera déclaré nul.

NB : Les électeurs votent pour une liste sous panachage ni radiation

Chaque parent d'élèves ou à défaut la personne qui a la garde légale ou judiciaire d'élèves est électeur à raison de **(deux suffrages par famille, au maximum)**.

Les textes régissant la formation et le fonctionnement des conseils d'administration pourront être consultés au secrétariat du lycée.

Je vous prier d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.